

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN

Enquête publique relatif à la déclaration de projet n°1 de mise en compatibilité du PLUI de la Baie du Cotentin

Une enquête publique est organisée, pour une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 17 novembre à 09h00 au lundi 1er décembre 2025 17h00 inclus, afin de recueillir les observations et propositions du public sur le dossier de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUI de la Baie du Cotentin.

Cette procédure d'adaptation du document d'urbanisme intercommunal a pour but de permettre, l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone AUzgp localisée à Carentan les Marais (commune historique de Saint Hilaire Petitville).

Les modifications à apporter au PLUI de la Baie du Cotentin consistent

- A ouvrir une zone à urbaniser non ouverte à l'urbanisation à vocation économique (AUzgp) inscrit au PLUI de la Baie du cotentin,
- A apposer sur cette partie un zonage compatible pour accueillir l'activité soit un classement en zone 1AUZb déjà existante au règlement écrit du PLUI ,
- A créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectoriel (OAP) sur le périmètre de la zone AUZb à créer

Cette enquête publique est organisée, pour une durée de 15 jours consécutifs,

du lundi 17 novembre 2025 à 09h00 au lundi 1er décembre 2025 à 17h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations sur le projet au siège de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin aux jours et heures ci-dessous :

- **Lundi 17 novembre 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 1er décembre de 14h00 à 17h00**

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique dans les conditions suivantes :

- **Par voie dématérialisée, accessible 7j/7 et 24h/24 pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante internet :**
<https://www.ccbdc.fr/developpement-territoire/actualites-urbanisme/> et <https://carentanlesmarais.fr/>
- **Sur support papier**
au siège de l'enquête au service urbanisme de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin,
en mairie de Carentan les Marais,

Collectivités	Adresse	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN	2, le Haut Dick CS 70339 Carentan les Marais	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.
MAIRIE	Hôtel de ville -boulevard de Verdun Carentan les Marais	Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h15 et 13h15 à 17h45 et le vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 jusqu'à 16h45

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la communauté de communes de la Baie du Cotentin et de la commune de Carentan les Marais

- (<https://www.ccbdc.fr/developpement-territoire/actualites-urbanisme/>) et sur le site internet <https://carentanlesmarais.fr/>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique auprès de la CCBDC dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- **Sur un registre ouvert à la CCBDC et en mairie de Carentan les Marais.**
- **Par voie postale au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :**

Communauté de Communes de la Baie du Cotentin
A l'attention du commissaire enquêteur – DPMEC PLUI
2 le Haut Dick – CS 70339
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

- **En envoyant une contribution à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse mail suivante :** contact@ccbdc.fr

Fin de l'enquête :

Au terme de l'enquête publique, la déclaration de projet n°1 de mise en compatibilité du PLUI de la Baie du Cotentin permettra de modifier le PLUI en tenant compte des observations et propositions du public, de l'avis des personnes publiques associées consultées et du rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur.
La Déclaration de projet n°1 sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire.